

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2015/.....196...../PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE LA CONVENTION D'ETABLISSEMENT D'UNE
RAFFINERIE DE PETROLE A KAMSAR ; ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE, LA SOCIETE DE RAFFINAGE GUINEEN S.A ET LA
SOCIETE BRAHAMS OIL RAFFINERIES LIMITED (INTERVENANT).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2015/029/AN du 1^{er} octobre 2015, autorisant la ratification ;

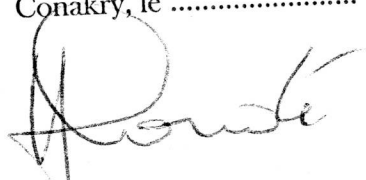
Vu le Décret D/2015/.....193...../PRG/SGG du 06 OCT. 2015, portant promulgation de la Loi
L/2015/029/AN du 1^{er} octobre 2015.

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifiée la Convention d'établissement d'une Raffinerie de Pétrole à Kamsar ;
entre le Gouvernement de la République de Guinée, la Société de Raffinage Guinéen S.A et la
Société Brahams Oil Refineries Limited (Intervenant).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré,
publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 06 OCT. 2015


Prof. ALPHA CONDE